

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du budget**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement**4 – L'état de la dette*1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du service de l'eau. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, vente de l'eau...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

La fusion des communes de Lagarde-Enval et Marc-la-Tour, au 1^{er} janvier 2019, n'a pas d'incidences financières sur ce budget, la commune historique de Marc-la-Tour étant alimentée en eau potable par le Syndicat des Eaux des Deux Vallées.

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service de l'eau.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2019 s'équilibrent à 145 077 €.
- c) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	88 965,00	Excédent reporté	64 825,00
Dépenses de personnel	11 689,00	Vente d'eau, travaux et location compteurs	56 442,00
Reversement redevance agence de l'eau	12 002,00	Redevance agence de l'eau	11 733,00
Dépenses de gestion courante	519,00	Recettes de gestion courante	1 872,00
Virement à la section d'investissement	14 399,00	Produits exceptionnels	5 398,00
Ecritures d'ordre entre sections	17 503,00	Ecritures d'ordre entre sections	4 807,00
Total	145 077,00	Total	145 077,00

3 – La section d'investissement

a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses sont liées aux projets à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) du service et au renouvellement du matériel d'exploitation (compteurs...). Les immobilisations acquises et en cours se retrouveront inscrites au bilan comptable de l'établissement.

Les recettes proviennent essentiellement de l'inscription d'un emprunt destiné à financer des travaux d'interconnexion avec le réseau d'eau de Sainte Fortunade, des subventions d'investissement à percevoir en lien avec ce projet et du résultat reporté. Les amortissements, l'autofinancement prévisionnel et le FCTVA (remboursement partiel de la TVA) constituent les ressources propres du service de l'eau.

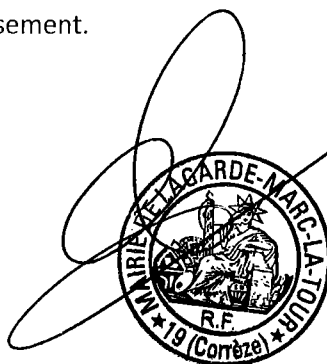
b) Les dépenses et les recettes de l'investissement 2019 s'équilibrent à 128 090 €.

c) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'études	5 800,00	Solde d'investissement reporté	28 650,00
Acquisition de matériel spécifique	2 576,00	FCTVA	1 938,00
Travaux d'alimentation en eau potable	114 907,00	Subventions	15 600,00
Ecritures d'ordre entre sections	4 807,00	Emprunt	50 000,00
		Virement de la section de fonctionnement	14 399,00
		Ecritures d'ordre entre sections	17 503,00
Total	128 090,00	Total	128 090,00

4 – L'état de la dette au 1^{er} janvier 2019

Il ne reste plus d'emprunt en cours de remboursement.



Le Maire,

RINGENBACH Daniel